

Extrait du registre
des délibérations de la commune de VARRAINS
séance du 02/04/2019

Date de la convocation
28/03/2019

Date d'affichage
28/03/2019

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal :
15

Présents : 9

Votants : 12

L' an 2019, le 2 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE sous la présidence de DELAMARE Pierre-Yves, Maire

Présents : M. DELAMARE Pierre-Yves, Maire, Mmes : BIRIE-HABAS Cécile, EPIN Annie, MISANDEAU Jeannine, MM : BONNEAU Cédric, HARDOUIN Maurice, LEGRAND Didier, PELTIER Sylvain, ROBERT Eric

Absent(s) : Mme DEBELLY Laurie

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : ABIVEN Janig à Mme EPIN Annie, BEUZIT Agnès à Mme BIRIE-HABAS Cécile, SCHMITT Marie-Agnès à M. DELAMARE Pierre-Yves

Excusé(s) : MM : ABIVEN Jean-François, VERON Antoine

Secrétaire : M. HARDOUIN Maurice

FINANCES

Réf : 2019/4/27

A l'unanimité

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

WISEE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE 04/04/2019

BUDGET 2019

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL

- adopte le compte de gestion du comptable pour l'exercice 2018 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Réf : 2019/4/28

A l'unanimité

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

WISEE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE 04/04/2019

BUDGET 2019

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sous la présidence de Monsieur Maurice HARDOUIN, doyen de l'assemblée à l'unanimité

- ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2018 comme suit :

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement
Recettes	879 588.90	188 487.34
Dépenses	802 293.42	261 588.66
Résultats de l'exercice 2018	77 295.48	— 73 101.32
Résultats reportés N-1 2017	332 053.17	51 954.40
Solde d'exécution 2018		— 21 146.92
Solde des RAR 2018 (dépenses)		— 204 405.00
Résultats de clôture 2018	409 348.65	— 225 551.92

Réf : 2019/4/29

A l'unanimité

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

WISEE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE 04/04/2019

BUDGET 2019

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré

DECIDE

- d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 au budget primitif 2019 comme suit:

en section d'investissement : couverture du besoin de financement (compte 1068) soit 225 551.92 euros

	en section de fonctionnement : 183 796.73 euros (compte R002)
Réf : 2019/4/30 A l'unanimité Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0 WISEE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE 04/04/2019	BUDGET 2019 TAUX D'IMPOSITION DE LA TAXE D'HABITATION ET DES TAXES FONCIERES LE CONSEIL MUNICIPAL, - DECIDE de ne pas augmenter les taux des 3 taxes par rapport à 2018 - FIXE les taux des 3 taxes directes locales pour 2019, comme suit : TAXE D'HABITATION - taux voté : 13.83 % - bases prévisionnelles : 1 887 000 - produit attendu : 260972 TAXE FONCIERE (BATI) - taux voté : 22.18 % - bases prévisionnelles : 1 164 000 - produit attendu : 251 299 TAXE FONCIERE (NON BATI) - taux voté : 54.19 % - bases prévisionnelles : 28 400 - produit attendu : 15 390 soit un produit total de 534 537 euros
Réf : 2019/4/31 A l'unanimité Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0 WISEE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE 04/04/2019	BUDGET PRIMITIF 2019 ADOPTION LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, - ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2019 comme suit : section de fonctionnement " Dépenses : 1 003 539.00 euros " Recettes : 1 003 539.00 euros section d'investissement " Dépenses : 565 949.00 euros " Recettes : 565 949.00 euros - DIT que le budget de l'exercice 2019 est voté par nature en section de fonctionnement et en section d'investissement.
Réf : 2019/4/32 A l'unanimité Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0 WISEE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE 04/04/2019	<u>ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018</u> <u>(ancien Centre Communal d'Actions Sociales)</u> Après dissolution du CCAS par délibération du Conseil Municipal en date du 4/12/2018, avec effet au 1/01/2019, Vu l'approbation, ce jour, du compte de gestion produit par le receveur pour l'exercice 2018 ; LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré, à l'unanimité, - ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2018
Réf : 2019/4/35 A l'unanimité Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0 WISEE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE 04/04/2019	<u>CAISSE DES ECOLES</u> <u>mise en veille du budget pendant 3 ans (2019-2020-2021)</u> LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré DECIDE la dissolution de la Caisse des Ecoles, sa clôture interviendra à l'issue des trois ans exigés soit en 2022 DIT que l'actif et le passif de la Caisse des Ecoles seront intégrés dans le budget de la commune lors de sa clôture DIT que le maire et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le

	concerne de l'exécution de la présente décision.
URBANISME	
	<u>ECHANGE DE TERRAINS POUR AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE</u> La Commune de Varrains possède un cimetière situé rue du Clos Marconnet. Elle souhaite se donner la possibilité de l'agrandir à court et moyen termes Pour cela, une concertation a été menée en vue d'un échange entre la commune propriétaire d'une parcelle sise à Chacé cadastrée section ZC558 0.6177 ha "Le Carrefour Poirier" et le propriétaire Le Clos Rougeard à Chacé propriétaire de la parcelle cadastrée section AB50 de 0.1770 ha sur « Les Menais ». Le principe portera sur un Echange de la parcelle planté en vigne (AOC Saumur Champigny) cadastrée à Varrains AB50 de 0.1770 ha sur « Les Menais » (propriété du Clos Rougeard) contre la parcelle de terre (plantable en AOC Saumur Champigny) cadastrée à Varrains ZC558 de 0.6177 ha sur « Le Carrefour Poirier » (propriété de la municipalité de Varrains). L'agrandissement se fera en plusieurs étapes, une première rapide qui concernera les 6 courts-rangs du haut de la parcelle cadastrée section AB50 soit 0.0430 ha environ, et dans un second temps (horizon 20/30 ans) sur le reste (soit environ 0.1340 ha). Après avoir entendu cet exposé LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré - ACTE le principe d'échange de parcelles comme évoqué ci-dessus afin d'avoir comme finalité à l'avenir d'agrandir le cimetière - AUTORISE Monsieur le Maire à signer les formalités administratives de rapportant à cet échange de parcelles.
AFFAIRES SCOLAIRES	
Réf : 2019/4/37 A l'unanimité Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0 WISEE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE 04/04/2019	ECOLE PUBLIQUE DES ROGELINS REGLEMENT DES SERVICES PERISCOLAIRES ANNEE 2019/2020 Pour chaque année scolaire, un règlement des services périscolaires (cantine et accueil périscolaire) doit être adopté par le Conseil Municipal L'ensemble des Conseillers Municipaux ont pris connaissance du projet de règlement; LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré - ADOPTE le règlement des services périscolaires (cantine et accueil périscolaire) pour l'année 2019/2020 à l'Ecole Publique des Rogelins - AUTORISE Monsieur le Maire à le signer
Réf : 2019/4/38 A la majorité Pour : 8 Contre : 3 Abstentions : 1 WISEE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE 04/04/2019	NOUVELLE DENOMINATION DONNEE AU GROUPE SCOLAIRE LES ROGELINS PROPOSITION "GROUPE SCOLAIRE ROBERT CLEMOT" LE CONSEIL MUNICIPAL - EST FAVORABLE à la nouvelle dénomination de l'Ecole Publique comme suit "GROUPE SCOLAIRE ROBERT CLEMOT" - AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités administratives et techniques liées à cette nouvelle dénomination
DROITS DE PREMPTION	
Réf : 2019/4/39 A la majorité Pour : 11	DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER parcelle AB n° 7 - 24 rue des Menais Monsieur le Maire informe l'assemblée que Maître Marie-Françoise BABUT-ROBIN, notaire à BELLEVIGNE-LES-CHATEAUX (49) a transmis en mairie une

Contre : 0 Abstentions : 1 WISE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE 04/04/2019	déclaration d'intention d'aliéner datée du 7/03/2019. Elle concerne la parcelle cadastrée section AB n° 7 - surface totale 904 m² appartenant aux consorts MISANDEAU (Mme Régine MISANDEAU-NAU et ses enfants) LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré - DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles mentionnées ci-dessus
--	---

Le Maire Monsieur Pierre-Yves DELAMARE